

# **Arrêté fédéral concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 4 de la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 15 juin 2007<sup>3</sup>,

*arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit-cadre de 240 millions de francs destiné à financer la promotion civile de la paix et le renforcement des droits de l'homme est approuvé pour une période minimum de quatre ans.

<sup>2</sup> Le crédit-cadre ne sera libéré que lorsque le crédit précédant sera épuisé, soit probablement le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

<sup>3</sup> Les crédits de paiement annuels sont inscrites au le budget.

## **Art. 2**

Le personnel extérieur nécessaire à la mise en œuvre des mesures de gestion civile des conflits et de renforcement des droits de l'homme peut être financé sur le crédit-cadre. A la centrale, 27 postes au maximum peuvent être financés sur le crédit-cadre et les coûts en personnel ainsi engendrés ne peuvent dépasser 7 % de ce crédit au maximum.

## **Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS 193.9

<sup>3</sup> FF 2007 4495



## **Arrêté fédéral <bd> concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (Projet)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.2007
Date	
Data	
Seite	4577-4578
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 713

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.